

Collectif Citoyen des Albiez  
73300 ALBIEZ-MONTROND  
contact.collectifalbiez@gmail.com

Albiez-Montrond, le 23 octobre 2018

Lettre ouverte aux personnes intéressées par l'évolution du plateau des Albiez

Nous constatons, de nouveau, que l'entreprise DJTP (portant l'acronyme de M. le maire, Didier Jean Travaux Publics) réalise des travaux sur la commune d'Albiez Montrond. Ce dernier était d'ailleurs, personnellement « aux manettes » de la pelle mécanique suivie d'un bulldozer ce samedi 6 octobre 2018 au départ du télésiège du Crêt de l'âne pour leur transfert dans les alpages.

Ces travaux consistent au rabotage de la piste Sud du crêt de l'âne et s'étendent sur une surface de plus de 2,5 ha.

Ces travaux de terrassement n'ont fait l'objet d'aucun affichage de chantier légal, aussi nous nous posons les questions légitimes suivantes :

**POUVOIR ADJUDICATEUR :**

Ces travaux n'ont fait l'objet d'aucune discussion lors des conseils municipaux, ni d'étude préalable ni d'autorisation de commande. Quel est le cadre légal de ces travaux ?

Si l'entreprise privée SSIT (SARL) est à l'origine de ces travaux, cela exclut-il des études préparatoires et des déclarations de travaux ?

Comment concilier légalement sa fonction publique de maire et se confier des travaux à travers son entreprise familiale sans s'aventurer dans une situation de favoritisme ou autre définition indélicates ?

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

A quelle date le choix de l'entreprise retenue à l'issue de la commission d'attribution du marché (DSP remontées mécaniques) mi-septembre, va-t-il être officialisé en conseil municipal ?

Pour éviter des suppositions contre-productives, le conseil municipal doit mettre à disposition de tous, la convention (DSP) définissant le périmètre et les obligations de l'entreprise mandataire. Ces documents sont publics.

**MONTANT DES TRAVAUX :**

Aucune budgétisation n'a été établie lors des conseils municipaux, alors que l'on peut estimer leur montant à quelques dizaines de milliers d'euros. Pouvez-vous nous éclairer du montant réel confié à l'entreprise DJTP lors de cette opération ?

A quelle ligne de budget est imputée cette dépense ?

**MONTAGE DE L'OPERATION :**

L'EPIC, dissous au 31-12-17, sous la présidence de M. le Maire laisse une dette de 870 000€ (voir le rapport de la Cour des comptes du 26-06-2018). Cette dette est en partie remboursée par l'augmentation de la fiscalité (voir les prochains avis d'imposition).

Si la dépense de ces travaux n'est pas supportée directement par les comptes communaux, elle représentera un manque à gagner majoré des frais généraux de la société en charge de la gestion du domaine skiable, ce manque à gagner devra-t-il lui aussi être compensé, de nouveau, par les contribuables ?

#### ETUDES :

Le conseil municipal devrait rendre public des études financières, géotechniques et environnementales nécessaires, qu'il conviendrait de faire avant de mettre à nu environ 2,5ha d'alpages.

N'est-il pas inconcevable qu'un élu soit potentiellement, en même temps prescripteur des travaux à réaliser, donneur d'ordre public et lié filialement à l'entreprise qui réalise les travaux ?

En l'absence d'étude préalable (notamment d'ordre géotechnique) qui portera la responsabilité (assurance) d'éventuels désordres structurels de la montagne ? Des milliers de m<sup>3</sup> de matériaux ont été déplacés dans cette zone en reptation, il est donc possible que se produisent des glissements au prochain printemps.

De l'eau s'écoule déjà au milieu des zones terrassées (Voir photos)

#### ENVIRONNEMENT :

Le premier terrassement de la piste date de 30 ans. La pelouse alpine était rétablie à 50% après toutes ces décennies.

Sachant que la couche d'humus se reconstitue extrêmement lentement à ces altitudes et que les pluies ravinent rapidement les marnes noires, des engagements de re-végétalisation ont-ils été pris par le donneur d'ordre ?

#### STRATEGIE :

La quasi-totalité des habitants du village sont concernés par les 2 moteurs économiques du territoire : l'agriculture et le tourisme lié au ski.

Il ne fait aucun doute que la piste, objet de cette lettre méritait des travaux d'entretien localisés, mais compte tenu de la situation financière, peut-être pas d'un reprofilage d'une telle ampleur.

Au cours des 4 dernières années, la pérennisation du tourisme hivernal s'est caractérisée principalement par :

- la fermeture du TS de la Blanche
- la fermeture du TS des Teppes
- la suppression du domaine nordique à Montrond
- la suppression du tapis d'initiation du Replat
- l'atrophie de la piste de luge du chef-lieu par des remblais pour une activité BMX inexistante
- l'investissement dans l'enneigement artificiel du mur Est du Châtel, piste partiellement fermée à présent.
- Une offre ski en inflation et en mode dégradé : mise à l'arrêt d'une grande partie des remontées mécaniques hors vacances scolaires.
- Un « va et vient » des caisses des remontées mécaniques du chef-lieu entraînant des dépenses inutiles et la désorientation des clients.

Au regard des actions énumérées ci-dessus, est-il judicieux de financer des travaux d'une telle envergure pour une piste :

- Exposée plein ouest et première fermée en fin de saison
- Avec des horaires d'ouverture réduits car excentrée du village
- Peu exploitable par l'ESF
- Sujette à fermeture en semaine hors période haute
- Sans infrastructure de neige artificielle

Auparavant, le bulletin municipal semestriel, le four à Pain, mettait à disposition de tous les foyers les compte-rendus municipaux et créait du lien social par les informations qui y étaient données. Ce fut l'une des premières victimes de la mandature. Malgré les engagements de communication des élus, force est de constater qu'aucune information n'est donnée aux administrés, que ce soit sur la stratégie communale, sur les actions engagées, sur la transparence des procédures publiques, etc etc.

Cette lettre ouverte pose de nombreuses questions. Les contribuables et les usagers attendent des réponses des élus.

Le Collectif Citoyen des Albiez





